



Dimanche 21 juin 2020

12^{ème} dimanche du Temps Ordinaire

Bulletin N° 1209

LE DIACONAT TOUJOURS D'ACTUALITÉ ?

Dans la constitution sur l'Église, les pères du Concile Vatican II ont rétabli l'usage antique du diaconat permanent. Celui-ci peut-être conféré à des hommes mariés ou célibataires. C'est une belle audace de la part de l'Église de revenir à une pratique antique ! « Le diaconat pourra [...] à l'avenir être rétabli comme degré distinct et permanent de la hiérarchie. » Lumen Gentium 29.

Depuis une trentaine d'années, l'Église de France a ouvert largement la porte au diaconat permanent. Des centaines de diacres ont été ordonnés et ont reçu mission de leur évêque. C'est une grande richesse pour la mission de l'Église.

Dans notre diocèse, une douzaine de diacres exercent leur ministère ordonné dans de nombreuses missions. Et nous avons la chance d'avoir Cédric, Denis et Guy sur notre paroisse... Ils sont au cœur du monde le signe et le symbole de la proximité de Dieu. Ils sont appelés à être présents dans tous les lieux de pauvreté de notre société contemporaine. Leur compétence professionnelle les rend davantage aptes au dialogue missionnaire. Leur ministère relie d'une manière unique leur vie, leur travail et leur mission. Lors des célébrations liturgiques, ils prennent place auprès du prêtre ; ils accomplissent baptêmes et mariages au nom de l'Église. Par le sacrement de l'Ordre, le diacre est configuré au Christ Serviteur. Il est coopérateur de l'évêque pour le service ; il est ordonné non pas en vue du sacerdoce mais du service. Il revient au diacre d'être l'animateur du service, ou « diaconie », qui est une part essentielle de la mission de l'Église. En communion avec l'évêque et son presbytère, le diacre reçoit la charge ministérielle de la Parole, de la Liturgie et de la Charité. L'esprit de service et de charité inspire alors toute sa vie ministérielle.

L'Église le voit comme le « ministre du seuil », celui qui fait le lien entre le monde et l'Église. Par l'ordination, le diacre est constitué « icône vivante du Christ Serviteur »... Le diaconat, sacrement de l'amour enraciné dans la foi, est un signe d'espérance de la beauté de l'Église en qui le Royaume nous est déjà donné.

Pour poursuivre, une pastorale de l'interpellation est toujours nécessaire. Au sein des paroisses, des mouvements, des différents services diocésains, nous sommes invités à faire entendre la proposition du diaconat permanent.

C'est pourquoi, nous sommes heureux de vous annoncer que :

Jean de Dieu Bayagahe sera ordonné diacre
dimanche 20 septembre à 15h30
à la cathédrale de Nevers

Père Joël Urion

VIE DE LA PAROISSE

Presbytère, 3 avenue Marceau - Tél 03.86.36.41.04 – paroisse.nevers.centre@orange.fr

- **Dimanche 21** **12^{ème} dimanche du Temps Ordinaire**
 - 8 h 30 Messe au monastère du Carmel
 - 10 h Messe à l'Espace Bernadette (chapelle du Noviciat)
 - 9 h et 11 h Messe à la Cathédrale
 - 11 h Messe au monastère de La Visitation

- Lundi 22 → 11 h 30 Messe à l'Espace Bernadette

- Mardi 23 → 8 h Messe à la Cathédrale (laudes à 7 h 50)
- 11 h 30 Messe à l'Espace Bernadette

- Mercredi 24 → 11 h 30 Messe à l'Espace Bernadette

- Jeudi 25 → 11 h 30 Messe à l'Espace Bernadette
- 18 h Messe à la chapelle de l'église Notre-Dame de Lourdes

- Vendredi 26 → 11 h 30 Messe à l'Espace Bernadette
- 18 h Messe à l'église Saint-Etienne

- **Samedi 27** → **10 h** **Messe chrismale à la Cathédrale**
- 11 h 30 Messe à l'Espace Bernadette

- **Dimanche 28** **13^{ème} dimanche du Temps Ordinaire**
 - 8 h 30 Messe au monastère du Carmel
 - 10 h Messe à l'Espace Bernadette
 - 9 h et 11 h Messe à la Cathédrale
 - 11 h Messe au monastère de La Visitation

**Cette semaine
a rejoint la Maison du Père**

Alphonse CHAPELOT

Rappels : pour assister aux célébrations, le **port du masque est obligatoire** pour tous les fidèles à partir de 11 ans (les masques ne sont pas fournis), et les accès sont réglementés selon les directives sanitaires.

OUVERTURE DES ÉGLISES DE NEVERS-CENTRE - APPEL AUX BONNES VOLONTÉS !

Le rappel à Dieu de l'un de nos paroissiens, la longue période de confinement sanitaire, la disponibilité plus réduite de certains qui reprennent leurs activités, ont mis en lumière des difficultés croissantes pour assurer quotidiennement l'ouverture et la fermeture de nos trois églises du centre-ville de Nevers (Saint-Etienne, Saint-Pierre, Cathédrale).

Nous renouvelons notre appel !

L'objectif serait de **constituer des petites équipes de confiance, réduites mais motivées**, qui seraient **autonomes pour organiser l'ouverture et la fermeture des églises sur de longues périodes** (15 jours, un mois, davantage...). Faites-vous connaître au plus vite auprès de Pierre-Éric Durand, qui vous informera puis lancera l'organisation de ces équipes (06 48 24 58 79 – pierre-eric.durand@orange.fr).

Nota : hors célébrations régulières et ponctuelles, les églises sont ouvertes à 09h00 et fermées à 18h00

À SAVOIR ET À NOTER

▶ **Œufs de Pâques.-** La vente des œufs de Pâques se poursuivra **dimanche 21 juin à la cathédrale, en sortie des deux messes de 9 h et de 11 h**. Cette vente bénéficie directement à la Pastorale des Jeunes, à ses différents mouvements, dont les servants d'autel.
Prix de vente : 1 euro. Merci de bien vouloir prévoir de la monnaie pour limiter les manipulations d'argent.

▶ **Concerts à l'Espace Bernadette.-** La chorale *Voix du Monde* animera deux mini-concerts à l'Espace Bernadette, le premier **vendredi 26 juin à 19 h**, le second **samedi 27 juin à 15 h**. Des chants du monde, chants grégoriens et chants sacrés seront interprétés. **L'inscription est obligatoire.**

▶ **Prière de Taizé.-** les Jeunes Pros animeront la prière de Taizé **dimanche 28 juin à 18 h 15** à l'Espace Bernadette.

▶ **Adoration du Saint-Sacrement.-** La chapelle du lycée l'Espérance (derrière la cathédrale) est ouverte **de 9 h à 20 h** tous les jours sauf **le dimanche de 13 h à 20 h** pour l'adoration perpétuelle. Les inscriptions sont toujours ouvertes.